

L'Etat veut traquer le streaming et les médicaments contrefaits

TECHNOLOGIES La plate-forme Popcorn Time est visée

► Le gouvernement veut se doter d'outils juridiques pour lutter contre la contrefaçon.

► Médicaments pirates et plates-formes illégales de streaming sont dans le collimateur.

Toutes les tentatives pour freiner le téléchargement non commercial, lors des législatures précédentes, s'étaient soldées par des échecs. Mais l'actuel gouvernement persiste et signe. Son ministre de l'Agenda numérique, Alexander De Croo (Open VLD), pourrait présenter un projet de loi en conseil des ministres avant l'été, révélait récemment *De Morgen*.

L'idée est de ratisser large. Le texte ne se limiterait pas à étoffer l'arsenal juridique pour freiner l'usage des plates-formes de streaming, comme Popcorn Time. Son champ d'action s'étendrait à tous les aspects de la contrefaçon, avec un accent particulier sur la chasse aux médicaments pirates vendus en ligne (lire ci-contre).

L'industrie du divertissement réclame cette législation de longue date. Et son épouvantail aujourd'hui s'appelle Popcorn Time. Ce logiciel de partage de films et de séries donne des sueurs froides à Hollywood et fait de l'ombre à Netflix.

Si l'on regarde les tendances de recherches sur Google, on constate que Popcorn Time est encore peu connu en Wallonie. Sa cote de popularité est nettement plus forte à Bruxelles. Mais c'est en Flandre que Popcorn Time cartonne. Depuis janvier, le terme se retrouve plus fréquemment dans les recherches que Netflix. Ce dernier a d'ailleurs ouvertement décrit Popcorn Time comme « l'un de

ses plus gros concurrents ».

Officiellement, on en est toujours au stade de la réflexion, au cabinet De Croo. Mais, selon plusieurs sources, c'est un avis du Conseil de la propriété intellectuelle, datant de 2012, qui devrait servir de canevas. « *Cet avis indique que les trois propositions de loi introduites au Parlement par le PS, Groen et le*

MR lors des législatures précédentes n'étaient pas cohérentes sur le plan juridique, explique Tom Meulenbergs, le porte-parole d'Alexander De Croo. Le Conseil a également formulé des recommandations. Il faut privilégier une approche pédagogique plutôt que purement répressive en intervenant en priorité contre les personnes qui mettent à disposition de manière clairement illicite du contenu illégal sur internet et faire de la sensibilisation auprès de celles qui téléchargent. »

Selon un interlocuteur, le projet de loi devrait s'inspirer de techniques mises en œuvre dans d'autres pays européens. En Suède, la législation permet d'identifier de manière rapide les personnes qui sont aux commandes des sites visés. L'Espagne s'est dotée d'une législation qui permet d'obliger le fournisseur d'accès à l'internet à rendre inaccessible un site, par le biais d'une procédure accélérée. Quant à la Grande-Bretagne, elle table sur une « police du copyright », spécialisée dans la lutte contre les infractions à la propriété intellectuelle.

Du côté des sociétés de gestion des droits et de l'industrie du divertissement, on est à l'affût des textes en préparation. « *On s'attend à ce que le blocage des sites illégaux soit l'un des axes sur lesquels travaille le gouvernement,* note Olivier

Maeterlinck, le directeur général de la BEA, la fédération qui représente les entreprises actives dans la production et la distribution de musique, films, vidéo et jeux vidéo en Belgique. *Ces plates-formes ont un impact négatif sur le droit d'auteur, elles freinent l'essor des nouveaux services tels que Spotify ou Netflix et elles font également courir un risque au consommateur, en présentant des risques pour sa sécurité.* »

« *Le gouvernement a pris conscience qu'il y avait des choses à faire sans attendre pour protéger le secteur,* note pour sa part Sébastien Witmeur, du service juridique de la Sabam, la plus grande société

belge de gestion des droits d'auteur.

Pourtant, les nouveaux usages apparus depuis une quinzaine d'années ne se substituent pas à la consommation payante. Témoins, un rapport publié en 2011 par la Hadopi, la haute autorité française en charge de la diffusion des œuvres et de la protection des droits sur l'internet, constate que les internautes qui déclarent un « usage illicite » sont aussi ceux qui dépensent plus en moyenne pour acheter des biens culturels.

« *Le risque d'une telle législation est de criminaliser les utilisateurs ou de réduire les fournisseurs d'accès à un rôle de contrôleur des contenus, s'inquiète André Loconte, l'un des fondateurs de la Nurpa, une association belge qui milite pour la défense des droits des citoyens sur le Net. La législation européenne est pourtant claire. Elle précise que ces opérateurs sont des gestionnaires des tuyaux par où transitent les contenus et rien de plus.* » ■

ALAIN JENNOTTE

L'URGENCE**Eradiquer la vente de médicaments pirates est une priorité du fédéral**

Comment lutter contre les ventes illégales de médicaments et les dangers qu'elles font courir aux consommateurs ? La réflexion est en cours au sein du gouvernement fédéral. Il se dit même que c'est ce qui a poussé le ministre de l'Agenda numérique, Alexander De Croo (Open VLD), à préparer son projet de loi sur la contrefaçon. *« Il y a urgence à combattre les sites actifs dans la vente de médicaments illégaux, plaide Tom Meulenbergs, le porte-parole d'Alexander De Croo. Ces produits sont extrêmement dangereux pour le public qui ignore souvent que ce qu'ils achètent n'est pas contrôlé et n'est pas légal. Il faut notamment trouver le moyen d'accélérer le processus de fermeture de ces sites. »*

Il est difficile de chiffrer ce que représente la vente de médicaments contrefaits. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) avoue elle-même s'y être cassé les dents, tant la diversité des sources d'information brouille les pistes. *« On connaît très mal le contexte de ces circuits de vente illégaux »*, confirme la porte-parole de l'Agence fédérale des médicaments, Anne Eeckhout. On peut cependant faire quelques extrapolations. Depuis plusieurs années, la Belgique participe à l'opération internationale Pangea, qui s'attaque aux sites web qui vendent illégalement des médicaments dangereux. C'est la plus vaste opération de cette nature menée sur Internet. Elle implique 111 pays durant une semaine et est coordonnée par Interpol. L'an dernier, les douanes belges ont effectué 23.860 contrôles et l'AFMPS (Agence fédérale des médicaments et produits de santé) a procédé à 108 saisies.

En février, la ministre de la Santé, Maggie De Block (Open VLD), a présenté un projet de loi pour que la Belgique ratifie la convention internationale Medicrime, qui permet de renforcer la lutte contre la contrefaçon des médicaments.

A.JE.